



REGLEMENT du JEU FACEBOOK « les Trésors des îles »

Salon du Tourisme 2024

Article 1 – ORGANISATION

La société DB TAHITI N° Tahiti 475939, situé Immeuble Sarateva, 2e étage - Carrefour de la Fautaua , 98716 Pirae, TAHITI, Polynésie française, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat suivi d'un tirage au sort, à l'occasion du Salon du Tourisme du 02 au 04 février 2024.

Article 2 – DUREE

La date d'effet est fixée du **vendredi 02 au dimanche 04 février 2024**.

Article 3 – PARTICIPATION

Le jeu DB TAHITI - Quizz "Les Trésors Secret des îles " du Salon du Tourisme du vendredi 02 au dimanche 4 février 2024 est ouvert à tous, prospects et clients de DB TAHITI. La participation au jeu est ouverte à toute personne physique résidant en Polynésie française, à l'exclusion du personnel de DB TAHITI, de leurs conjoints et des membres de leurs familles.

Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant l'autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire de la Polynésie Française.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Les destinataires des données de participation sont DB TAHITI et ses partenaires. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou de demander la limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à contact@dbtahiti.pf.

Article 4 –PRINCIPE ET REMISE DES LOTS

Le jeu Quizz "Les Trésors des îles" du Salon du Tourisme du vendredi 02 au dimanche 4 février 2024 est un quizz de 5 questions suivi d'un tirage au sort pour les participants ayant donné les bonnes réponses, la participation a lieu sur internet via une plateforme de jeu disponible sur le site www.dbtahiti.com & la page **facebook** www.facebook.com/evenementdbtahiti



La plateforme de jeu n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à SARL DB TAHITI et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour la création d'une base de données.

Déroulement du Jeu :

Les participants devront répondre à 5 questions sur la thématique des cinq archipels de Polynésie française ; **pour répondre à ces 5 questions, 5 indices seront dispatchés dans les stands des exposants des 5 archipels.**

La participation a lieu sur internet via une plateforme de jeu disponible sur le site www.dbtahiti.com & la page Facebook <https://www.facebook.com/evenementdbtahiti>.

Une fois les conditions acceptées, le participant aura accès à la plateforme de jeu du quizz en ligne. Parmi les participants ayant donné les bonnes réponses, les gagnants seront sélectionnés pour le tirage au sort qui se déroulera le dimanche 4 février à 00h05. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du tirage au sort par la société DB TAHITI sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation. Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une participation par personne jusqu'au Dimanche 4 février définie par son adresse email. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion de participant par la société Organisatrice.

Les 22 gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire automatisé parmi les participants qui auront joué au jeu – Quizz "Le Trésor des îles" et donné les bonnes réponses.

Les gagnants seront contactés directement par la société DB TAHITI afin de leur communiquer le lot remporté ainsi que **les conditions de récupération de celui-ci qui se déroulera sur le Salon du Tourisme 2024 le dimanche 4 février 2024**. En cas d'impossibilité de se rendre sur le salon, les gagnants pourront désigner une personne de confiance pour récupérer le lot sur présentation de la pièce d'identité du gagnant.

Dotations :

La liste des 22 dotations est en annexe du présent règlement.

Le montant total des dotations fournis par les partenaires est estimé entre 535.000 XPF et 550.000 XPF. Aucun contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Article 5 – MODIFICATION DU JEU

La société DB TAHITI se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ces jeux sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse, les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Si le lot annoncé ne pouvait être livré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourrait être réclamé.

Article 6 – IMAGE

Les gagnants autorisent la société DB TAHITI à citer leur nom et prénom, à les photographier et à diffuser leur photographie à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu dont il a été gagnant, sans que ce dernier puisse prétendre à une rémunération autre que le



lot remporté. Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 février 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant.

Article 7 – RESPONSABILITE & RECLAMATION

7.1 La société DB TAHITI se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif tout joueur qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du jeu. Tout joueur qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du jeu soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié et banni de tous les services de ladite société. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou tout autre cause échappant à la société DB TAHITI, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

7.2 La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la société organisatrice. Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la participation au jeu organisé par la société DB TAHITI.

Article 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le joueur dispose d'un droit d'accès et de rectification et de radiation des données et informations le concernant par simple demande sur papier libre adressé à DB TAHITI – BP 51562 - 98716 PIRAE – TAHITI – Polynésie française.

Article 9 - DEPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, immeuble Te Motu Tahiri à Faa'a. et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne en faisant la demande à l'adresse postale de la société DB TAHITI.

ANNEXE LISTE DES DOTATIONS :

LISTE DES LOTS - JEU TOURISME 2024			
PARTENAIRES	LOTS	VALIDITE	VALEUR
QUADBIKE MOOREA	Excursion de 3h30 à Moorea en Quadbike à assistance électrique pour 1 personne et 30% de remise pour les accompagnateurs	inscription jusqu'au 30/04/24 valable jusqu'à fin 2024	11 500
QUADBIKE MOOREA	Excursion de 3h30 à Moorea en Quadbike à assistance électrique pour 1 personne et 30% de remise pour les accompagnateurs	inscription jusqu'au 30/04/24 valable jusqu'à fin 2024	11 500
HEREARI AIRBNB TIKEHAU TOPDIVE	Séjour de 2 nuits en bungalow plage pour 2 personnes, petit déjeuner inclus Baptême de plongée pour 2 personnes	jusqu'au 30/08/24	35 000
POE CHARTER	1 Journée à Tétiaroa pour 1 personne	jusqu'au 31/12/2024	16 000
RAIATEA LODGE HOTEL	Séjour de 2 nuits pour 2 personnes en chambre standard petit déjeuner et transferts inclus	jusqu'au 31/12/2024	15 800
AOA POLYNESIAN FORESTS	Matinée découverte de la vallée de Mo'arua pour 2 personnes	valable 12 mois sous réserve de dispo et hors haute saison (Avril à Octobre)	69 500
PENSION TAITAA	Séjour de 2 nuits pour 1 personne en demi-pension	valable 1 an	20 000
MAKATEA ESCALADE	1 Place adulte pour l'événement Makatea Vertical Adventure	valable 1 an	22 000
MAKATEA ESCALADE	1 Tricot Makatea Escalade	Du 16 au 20 Septembre 2024	85 000
MAKATEA ESCALADE	1 Tricot Makatea Escalade	x	2 000
MAKATEA ESCALADE	1 Tricot Makatea Escalade	x	2 000
MAKATEA ESCALADE	1 Tricot Makatea Escalade	x	2 000
MAKATEA ESCALADE	1 Tricot Makatea Escalade	x	2 000
VAEARA'I	1 Pack Utuafare (1 AR voiture RUA <4,5m; 2 AR adultes; 2 AR enfants)	valable 6 mois	16 200
PENSION TEHEIMANA	2 Nuits pour 2 personnes avec petit déjeuner et diner, Wifi et salle de bain privée	valable du 01/02 au 31/03 2024 ou du 01/06 au 30/06 2024	40 520
TE MANA TAHITI TOURS	2 Places pour un tour 4x4: traversée de Tahiti Nui	valable 3 mois	21 000
C3P (Centre de Pilotage)	1 Séance d'initiation d'une heure sur simulateur de vol professionnel/ALX	valable 6 mois	39 000
RAIE MANTA DIVING TIKEHAU	1 Sortie double plongée pour 2 personnes	valable 1 an	33 000
PENSION PUKUE'E	1 Nuitée pour 2 personnes en demi-pension, transferts aéroport inclus	valable jusqu'en septembre 2024	25 600
UA POU RANDO	1 Activité excursion ou randonnée pédestre au choix pour 2 personnes	valable jusqu'en septembre 2024	13 200
CHEZ HERE-ATA	2 Nuits pour 4 personnes maximum	valable du 15/03 au 15/12 2024 (weekend uniquement)	51 000
			535 820